



## VADE-MECUM / GLOSSAIRE

Petit guide évolutif, et participatif, destiné à faciliter la compréhension de ce qui touche au domaine de l'urbanisme et de l'environnement, du Bassin d'Arcachon en général, et de la commune de Lège Cap-Ferret, en particulier. Personnes morales, et domaine administratif complexe : Millefeuille, lois et sigles..

**ADDUFU** – Association de Défense des Droits d'Usage de la Forêt Usagère : <http://addufu.org>

**ADEME** – Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l' Energie : <http://www.aquitaine.ademe.fr/>

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

**ADPPM** – Association de défense et de Promotion de Pyla sur Mer : <http://adppm.fr/>

**ALUR (Loi pour)** : l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové N° 2014-366 du 24 mars 2014.

Lutte contre l'étalement urbain : [http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur\\_fiche\\_lutte\\_contre\\_l\\_etalement\\_urbain.pdf](http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_lutte_contre_l_etalement_urbain.pdf)

La loi Alur renforce les dispositions relatives à la lutte contre l'étalement urbain et favorables à la densification dans les SCoT et dans les PLU en intégrant systématiquement l'étude de la densification dans les rapports de présentation des SCoT et PLU

Suppression du COS et de la superficie minimale des terrains constructibles :

[http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur\\_fiche\\_cos\\_mars\\_2014\\_nvversion.pdf](http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_cos_mars_2014_nvversion.pdf)

La loi Alur supprime le coefficient d'occupation des sols (COS) ainsi que la possibilité de fixer une superficie minimale des terrains constructibles dans le règlement du plan local d'urbanisme (PLU).

Loi Alur dans les communes littorales : [file:///Users/Didier/Downloads/Loi-ALUR-COMMUNES-LITTORALES%20\(1\).pdf](file:///Users/Didier/Downloads/Loi-ALUR-COMMUNES-LITTORALES%20(1).pdf)

**APGPIQUEY** – Association des Propriétaires de Grand Piquey : <http://www.apgpiquey.fr/>

**ARC'EAU** : <http://www.arc-eau.org/>

L'association ARC'EAU est une mobilisation citoyenne, loi 1901, fondée en 2012, dont le but est d'obtenir UNE TRANSPARENCE DE LA GESTION de l'exploitation de l'eau sur le territoire du Bassin d'Arcachon. Président : PATRICK DU FAU DE LAMOTHE.

**ARTELIA** : <http://www.arteliagroup.com/>

Prestation en cours depuis 2014: Erosion au niveau des Passes du Bassin d'Arcachon - Elaboration d'une stratégie locale de gestion de la bande côtière. Phase 1 et 2 - Diagnostic risque.  
En partenariat avec GEO-Transfer.

**ASPIT** – Association de Sauvegarde du Patrimoine Immobilier et environnement Testerin : <http://www.aspit-gironde.fr/>

**ASSA** – Association pour la Sauvegarde du Site d'Arcachon : <http://www.sauvegarde-arcachon.org/>

**AVAP** – Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

<http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr/avap-aires-de-valorisation-de-l-architecture-et-du-r261.html>

**Avenir-Audenge** : <http://www.avenir-audenge.com/>

**BAE** - Bassin d'Arcachon Ecologie : <http://www.bassindarcachonecologie.org/>

**Bassin versant** : [http://www.gironde.fr/upload/docs/application/pdf/2008-12/cahiers\\_techniques\\_eau\\_13.pdf](http://www.gironde.fr/upload/docs/application/pdf/2008-12/cahiers_techniques_eau_13.pdf)

Le bassin versant est le territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents à l'intérieur duquel les eaux de pluie se rassemblent et s'écoulent, en surface ou en souterrain. Tous les écoulements qui prennent naissance à l'intérieur de cette aire vont poursuivre leur trajet vers l'aval jusqu'à un exutoire. Le contour d'un bassin versant est délimité par la ligne de partage des eaux qui marque la frontière avec les bassins versants voisins.

Cft SDAGE pour la protection, et SDCI pour la gestion.

**BRGM** – Bureau de Recherches Géologique et Minières : <http://www.brgm.fr/regions/reseau-regional/aquitaine>

Cyril Mallet\*, Ingénieur géologue, est le chef du projet littoral au BRGM Aquitaine : <http://oca.brgm-rec.fr/Erosion-littorale.html>

\*Fils de Bernard Mallet, décédé, fondateur de Captermer.

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a réalisé une série de courts reportages intitulés "La gestion du trait de côte" : <http://www.brgm.fr/actualite/littoral-videos-ministere-developpement-durable-avec-brgm>

**CAPTERMER** - <http://www.captermer.com/>

**CDIC** – Commission Départementale de Coopération Intercommunale : <http://www.gironde.gouv.fr/Demarches-administratives/Collectivites-toutes-vos-demarches/Commission-departementale-de-la-cooperation-intercommunale>

En application des articles 53 et suivants de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et du décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 le Préfet de la Gironde a signé le 14 février 2011, l'arrêté préfectoral portant composition de la CDCI de la Gironde. Cette commission composée d'un savant dosage d'élus de communes petites et grandes, de grandes intercommunalités, de représentants des syndicats intercommunaux. Elle peut discuter à la carte, mais vote sur le schéma d'Intercommunalité présenté par le Préfet dans son entier. Cft SDCI.

Voir NOTRe

**CDC Val de l'Eyre** – Communauté de Communes du Val de l'Eyre : <http://www.valdeleyre.fr/>

5 communes : Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Saint-Magne et Salles.

**CDROM** – Cercle de réflexion sur l'Organisation des Mouillages du bassin d'Arcachon :

L'Association des Navigateurs de Plaisance usagers et amoureux du Bassin d'Arcachon : <http://mouillagescdrom.wifeo.com>

**CEBA** – Coordination Environnement Bassin d'Arcachon : <https://sites.google.com/site/laceba33/>

Fédération d'une vingtaine d'associations de Protection de la Nature et de l'Environnement. Président : Jacques STORELLI, ADPPM.

**CEN** – Conservatoire d'Espaces Naturels : <http://www.cen-aquitaine.org/le-cen-aquitaine>

**CEPPBA** - Confédération pour les Entrepreneurs et la Préservation du Pays du Bassin d'Arcachon : <http://www.ceppba.com/>

Objectif : participer au développement raisonnable de l'économie locale. Créée en 2011 pour revoir les dispositions du DAC et du SCOT.

**CEREMA** – Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'environnement, la Mobilité et l'Aménagement : <http://www.cerema.fr/direction-territoriale-du-sud-a48.html>

Données LIDAR 2014 : <http://www.cerema.fr/journee-technique-du-16-decembre-2014-les-donnees-a453.html>

**CETE** – Centre d'Etude Technique et de l'Équipement : Cf. CEREMA

**CGCT** – Code général des Collectivités Territoriales : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633>

**CGPPP** – Code général de la Propriété des Personnes Publiques : <http://www.svp.com/article/la-partie-reglementaire-du-cgppp-enfin-publiee-100003909>

**CHRISTIAN Dominique** - Sous-préfète d'Arcachon : [dominique.christian@gironde.gouv.fr](mailto:dominique.christian@gironde.gouv.fr)

**CNPF** – Centre National de la Propriété Forestière : <http://www.cnpf.fr>

Etablissement public au service des propriétaires forestiers. Il a pour mission de contribuer aux actions de développement concernant la forêt, par l'animation, la coordination, la recherche, la formation, et la diffusion des connaissances. Actions par l'intermédiaire de 18 **Centres régionaux de la propriété forestière** (CRPF) : <http://www.crpfaquitaine.fr>

Les PLU prévoyant une réduction des espaces forestiers ne peuvent être rendus publics ou approuvés qu'après avis du CNPF. Article L 112-3 du code rural et de la pêche maritime.

**COBAN** - Communauté de Communes Du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique : [www.coban-atlantique.fr/](http://www.coban-atlantique.fr/)

Regroupant 8 communes dont 6 sont riveraines du Bassin d'Arcachon. Il s'agit, par ordre alphabétique, des villes d'Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, **Lège-Cap Ferret**, Marcheprime et Mios. Depuis 2014, la COBAN est membre du PNR des Landes de Gascogne, dont 5 des 8 communes de la COBA, Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime et Mios sont incluses dans le périmètre.

La COBAN est membre du Parc naturel marin, du GIP Littoral Aquitain et de Gironde Numérique.

Les élus du Nord ont adopté le 24 novembre 2015(<http://www.sudouest.fr/2015/11/26/55-actions-d-ici-a-2025-2198193-2729.php>) leur projet communautaire sur les 10 prochaines années, en conformité avec les obligations de la loi NOTRe.

[http://www.vertinnov.fr/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/14495919930\\_Projet\\_Communaute.pdf](http://www.vertinnov.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/14495919930_Projet_Communaute.pdf)

Objectif pour la COBAN de se transformer en communauté d'agglomération dans les meilleurs délais, puis fusion avec la COBAS au plus tard en 2021 et fusion par la suite avec la communauté de communes du Val de l'Eyre pour former une seule communauté d'agglomération à l'échelle de l'arrondissement. Fusion prévue par le premier SDCI du territoire girondin a été approuvé une année plus tard par arrêté du Préfet de la Gironde du 27 décembre 2011 après avis de la commission départementale de coopération intercommunale.

**COBAS** - Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud : <http://www.agglo-cobas.fr/>

4 communes : Arcachon, La teste de Buch, Gujan-Mestras, le Teich

**CODEPPI** – Comité de Défense et Protection de la Presqu'île de Lège Cap-Ferret

<http://www.codepillcf.com/activites/La-presquile-de-lege-cap-ferret/connaitre-notre-presqu-ile>

**Collectivité Territoriales (Loi de réforme)** : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/GuideRCT.pdf>

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales avait engagé une démarche de rationalisation de la carte des structures intercommunales avec notamment l'adoption de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

**Communautés de communes et d'agglomération** : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/que-sont-communauts-communes-communauts-agglomeration.html>

La communauté d'agglomération se situe à un niveau intermédiaire entre la communauté de commune, et la communauté urbaine.

NB : Objectif pour la COBAN de se transformer en communauté d'agglomération dans les meilleurs délais, puis fusion avec la COBAS au plus tard en 2021 et fusion par la suite avec la communauté de communes du Val de l'Eyre pour former une seule communauté d'agglomération à l'échelle de l'arrondissement.

**Conseil Départemental de la Gironde** : [http://www.gironde.fr/jcms/c\\_5101/espaces-naturels-et-bio-diversite](http://www.gironde.fr/jcms/c_5101/espaces-naturels-et-bio-diversite)

Dispositif « Grand Public » découverte des espaces naturels sensibles et de la biodiversité : [http://www.gironde.fr/upload/docs/application/octetstream/2012-10/fiche\\_technique\\_grand\\_public\\_bp\\_2011.pdf](http://www.gironde.fr/upload/docs/application/octetstream/2012-10/fiche_technique_grand_public_bp_2011.pdf)

**COFIL** – Comité de Pilotage : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-comite-de-pilotage.html>

Etabli au moment de la désignation du site Natura 2000, le Comité de pilotage (COFIL) est un organe officiel de concertation et de débat.

**Conseil maritime de la façade Nord Atlantique** : <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/les-reunions-du-conseil-maritime-de-la-facade-sud-r357.html>

Suivant les stipulation de l' article L 219-6 du Code de l'environnement la mission du **conseil maritime de façade** est de coordonner l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer. Son avis est pris en compte par l'Etat dans l'élaboration des **documents stratégiques de façades (DSF)** (article L. 219-3 du code de l'environnement).

**Contrat Aquitaine Nature** : [http://www.cren-aquitaine.fr/accueil/actualites/DossierDePresse\\_CAN.pdf](http://www.cren-aquitaine.fr/accueil/actualites/DossierDePresse_CAN.pdf)

**COS** – Coefficient d’Occupation des Sols : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Coefficient\\_d%27occupation\\_des\\_sols](https://fr.wikipedia.org/wiki/Coefficient_d%27occupation_des_sols)

Supprimé par la Loi Alur.

**Concession de plage** : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plages-concedees.12911.html>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006053761>

**Côte Noroît** – <https://www.facebook.com/COTENOROIT/info>

Fédération « Les associations de la Côte Noroît » (L.A. Côte Noroît)

**Membres** : BETELGEUSE, CAPTERMER, CODEPPI, LE CLUB NAUTIQUE DU FERRET, LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN, PALCF, SCAPH PRO

L.A. CÔTE NOROÎT a pour objectif la mise en commun des ressources matérielles et humaines des associations et organismes membres pour faire face aux activités qui touchent à la protection du cadre de vie et au développement durable. Elle peut aussi étendre son action à l’étude, la protection et la restauration des écosystèmes de La cote Noroît et de leurs ressources, en y incluant les zones tant océaniques que terrestres (bassins versants) qui l’entourent. Cette action concerne le patrimoine terrestre et maritime des zones concernées ainsi que les chemins ruraux. Ce domaine peut être étendu aux zones voisines si la protection de la cote Noroît le nécessite.

**DAC** – Document d’Aménagement Commercial : Cft ODAC 33

**DARTOUT Pierre** - Préfet de Gironde : pierre.dartout@gironde.gouv.fr

**DIRM SA** – Direction Interrégionale de la mer Sud Atlantique : <http://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/base-reglementaire-du-conseil-a188.html>

**DDTM** – Direction Départementale des Territoires et de la mer : <http://www.gironde.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-sous-prefectures-et-DDI/Direction-Departementale-des-Territoires-et-de-la-Mer>

**DIREN** – Direction Régionale de l’Environnement : <http://www.environnement-annuaire.net/site-183-DIREN-Aquitaine.html>

**DOCOB** – Document d’Objectif : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-documents-d-objectifs.html>

Pour chaque site Natura 2000, le document d’objectifs définit les mesures de gestion à mettre en œuvre.

**Domaine de Certes** : [http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/136/28-domaine-de-cert-es-et-de-graveyron-33\\_gironde.htm](http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/136/28-domaine-de-cert-es-et-de-graveyron-33_gironde.htm)

**DPM** – Domaine Public Maritime : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Domaine-public-maritime-naturel-.html>

**DREAL** – Direction Régionale de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/dreal-aquitaine-r11.html>

**DSF** – Document Stratégique de Façade : <https://www.premar-atlantique.gouv.fr/protéger/politique-maritime-intégrée-pmi.html>

**DSP** – Délégation de Service Public : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000021479265&dateTexte=20120915>

Les communes se doivent d’installer une commission de contrôle financier des Délégation des Services Publics : <http://www.lagazettedescommunes.com/380322/introduction/>

Les DSP relèvent d’un budget annexe : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/budgets-annexes-et-budgets-autonomes-0>

**DUP** – Déclaration d’Utilité Publique : [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration\\_d%27utilit%C3%A9\\_publicue](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_d%27utilit%C3%A9_publicue)

**Ecocitoyens du Bassin d’Arcachon** : <http://www.ecocitoyensdubassinardarcachon.org/>

**Ecologie en débat** : <http://ecologieendebat.blogspot.fr/>

**Environnement (Code)** : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Code\\_de\\_l'environnement\\_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_l'environnement_(France))

Le **Code de l’environnement**, regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit de l’environnement.

Article L 414-4 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019281315&cidTexte=LEGITEXT000006074220>

Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, les PLU doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 ".

Article R 121-14 : Les Scot et les PLU doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=4C14B4564F9DFA7BCCFCBECFDE6AB042.tpdila21v\\_3?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000006816545&dateTexte=&categorieLien=cid](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=4C14B4564F9DFA7BCCFCBECFDE6AB042.tpdila21v_3?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000006816545&dateTexte=&categorieLien=cid)

Article R 214-18 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006835492&dateTexte=20130213>

**EPA** – Etablissement Public Administratif :

**EPCI** – Etablissement Public de Coopération Intercommunale : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/que-sont-etablisements-publics-cooperation-intercommunale-epci.html>

**EPIC** – Etablissement Public Industriel et Commercial : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/administration/organisation/structures-administratives/que-sont-etablisements-publics-administratif-epa-industriel-commercial-epic.html>

**Erosion du littoral aquitain** : <http://littoral.aquitaine.fr/Dossier-Erosion-du-littoral,517.html>

Contacts :

BRGM, Cyril Mallet, ingénieur géologue, chargé de projet Littoral : c.mallet@brgm.fr

GIP Littoral aquitain, Arnaud Gueguen, chargé de mission : Arnaud.Gueguen@littoral-aquitain.fr

**Escoffier** : Agence urbanisme : 05 56 77 76 68 - [escoffier.urba@wanadoo.fr](mailto:escoffier.urba@wanadoo.fr)

Sylvie Escoffier accompagne la Mairie de LCF, dans l'élaboration de son PADD et son PLU

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional :

[file:///Users/Didier/Downloads/Dossier%20de%20presse%20q%C3%A9n%C3%A9rique%20sur%20les%20Fonds%20europ%C3%A9ens%20\(1\).pdf](file:///Users/Didier/Downloads/Dossier%20de%20presse%20q%C3%A9n%C3%A9rique%20sur%20les%20Fonds%20europ%C3%A9ens%20(1).pdf)

**GEMAPI** – Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations :

[http://www.weka.fr/actualite/developpement-durable/article\\_juridique/milieux-aquatiques-preventions-inondations-competence-gemapi-repousee-2018/](http://www.weka.fr/actualite/developpement-durable/article_juridique/milieux-aquatiques-preventions-inondations-competence-gemapi-repousee-2018/)

**GEO-TRANSFERT** : [http://www.geotransfert.epoc.u-bordeaux1.fr/index.php?page=actu\\_passes](http://www.geotransfert.epoc.u-bordeaux1.fr/index.php?page=actu_passes)

**GEO-Transfert** propose des services de surveillance, d'étude d'impact et d'expertise scientifique et technique dans les domaines de la **gestion des zones côtières et fluviales**:

Prestation en cours depuis 2014: Erosion au niveau des Passes du Bassin d'Arcachon - Elaboration d'une stratégie locale de gestion de la bande côtière. Phase 1 et 2 - Diagnostic risque.

En partenariat avec ARTELIA.

**GIP (Groupement d'Intérêt Public) Littoral Aquitain** : <http://www.littoral-aquitain.fr/gestion-bande-cotiere>

Il associe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les trois départements côtiers et les communes littorales existantes. Le GIP doit mettre en place un « plan de développement durable du littoral aquitain "afin de faciliter la gestion intégrée du littoral dans tous ses aspects.

**GIRONDE NUMÉRIQUE** : <http://www.girondenumerique.fr/>

**GPECT** – Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des compétences Territoriale: [http://www.agglo-cobas.fr/images/upload/article\\_gpect\\_pays\\_barval-enquete\\_entreprises.pdf](http://www.agglo-cobas.fr/images/upload/article_gpect_pays_barval-enquete_entreprises.pdf)

**GRAMASA** – Groupe de Recherche Archéologiques sur le Mur de l'Atlantique Secteur Arcachon : <http://www.gramasa.fr/>

Sous l'effet d'une érosion atypique, de nombreux blockhaus sont aujourd'hui profondément immergés au sud de la dune du Pilat et à la pointe du Cap Ferret. Pour effectuer des [relevés topographiques](#), des [opérations archéologiques sous-marines](#) et des [études biologiques sur la faune marine](#) fixée par ces récifs de béton, le GRAMASA s'est doté d'une structure de plongée spécialement adaptée et dédiée à la recherche.

**GRCETA.SFA** : Groupement de recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine : <http://www.grceta-sfa.fr/>

En partenariat avec Syngenta détentrice du brevet sur le S-Métolachlore , l'un des produits le plus vendu pour le désherbage chimique du maïs (<file:///Users/Didier/Downloads/CALIBRA%20NoticeTechnique.pdf> ) , et le REPAR, le réseau de surveillance des pesticides du SIBA.

**IFREMER** : - <http://www.ifremer.fr/Les-sciences-marines/Surveillance/Arcachon>

**INPN** – Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr/accueil/a-propos-inpn>

L'article L 411-5 du code de l'environnement institue pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin un inventaire national du patrimoine naturel, défini comme « *l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques* ».

**IRSTEA** - Institut National de Recherches et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture : <http://www.irstea.fr/institut/nos-centres/bordeaux>

Le centre de recherche de Bordeaux est l'une des neuf implantations d'Irstea. Localisé sur le site principal de Cestas – Gazinet, ses activités de recherche, d'appui aux politiques publiques et d'expertise portent sur 2 domaines principaux : **la gestion de l'eau et du fonctionnement des milieux aquatiques et l'interface entre eau et gestion des territoires.**

**LCF** – Lège Cap Ferret :

INSEE : [http://www.insee.fr/fr/themes/dossier\\_complet.asp?codgeo=COM-33236](http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=COM-33236)

Vivre et s'y installer : [http://www.vertinnov.fr/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/14358698140\\_LCF\\_.pdf](http://www.vertinnov.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/14358698140_LCF_.pdf)

**Le Bety, plage boisée à sauvegarder** : <http://lebetey.com/>

**LEMA** – Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (30 décembre 2006) :

<http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-loi-sur-l-eau-et-les-milieux>

Loi ayant pour fonction de transposer en droit français la [directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000](#), afin d'arriver aux objectifs qu'elle a posé, notamment :

- le bon état des eaux d'ici 2015 ;
- l'amélioration des conditions d'accès à l'eau pour tous ;
- plus de transparence au fonctionnement du service public de l'eau ;
- la rénovation de l'organisation de la pêche en [eau douce](#).

**LIDAR** –Light Detection and Ranging : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lidar>

Technique de topographie par système laser aéroporté. Sert à établir un modèle numérique de terrain (MNT), représentation en 3D . Cf. CEREMA

**LITTORAL (Loi) :**

La loi comporte un ensemble de mesures relatives à la protection et à l'aménagement du [littoral](#) et des plans d'eau intérieurs les plus importants. Elle est codifiée dans les articles L.146-1 à L.146-9 du [Code de l'urbanisme](#)

[http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Partie\\_I\\_BBassd\\_Arcachon-EtudeLoiLittoral-3-11-2006\\_cle73799e.pdf](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Partie_I_BBassd_Arcachon-EtudeLoiLittoral-3-11-2006_cle73799e.pdf)

Principe d'aménagements du littoral

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN\\_Littoral\\_3\\_cle72d5d6.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Littoral_3_cle72d5d6.pdf)

**Logements locatifs sociaux – part exigible** : Cft SRU

**LPO** –Ligue de Protection des Oiseaux : <http://lpoaquitaine.org/index.php/centre-de-soin/contacts>

Centre de sauvegarde de la faune sauvage au Domaine de Certes.

**MAPTAM (Loi) :** - Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles

La loi Maptam du 27 janvier 2014 a défini les grands principes de ce transfert de compétences et les relations entre les communes, les intercommunalités, les métropoles et les grands syndicats d'énergie.

Version intégrale de la loi : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298>

Comprendre la loi Maptam, **premier volet de la réforme territoriale** Courrier des Maires

<http://www.courrierdesmaires.fr/16844/comprendre-la-reforme-territoriale-en-3-volets-presentee-par-le-gouvernement/#sommaire-du-dossier>



## **MEDDE** – Ministère de l'Écologie et du Développement Durable :

### **NATURA 2000 :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000.2414-.html>

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1758 sites.

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon a été créé par [décret le 5 juin 2014](#).

<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-bassin-d-Arcachon>

Le bassin d'Arcachon fait partie du réseau Natura 2000, directive européenne de protection des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Le Parc naturel marin sera gestionnaire de ces sites Natura 2000, majoritairement inclus dans son périmètre.

Deux réserves naturelles nationales sont incluses dans le périmètre du parc naturel marin : Banc d'Arguin et Prés salés d'Arès-Lège.

### **NOTRe** – Nouvelle Organisation Territoriale de la République :

<http://www.mairieconseils.net/cs/BlobServer?blobkey=id&blobnocache=true&blobwhere=1250168770957&blobheader=application%2Fpdf&blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs>

La loi NOTRe consacre le poids des communautés de communes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, toutes les communes devront avoir intégré une structure intercommunale d'au moins 15 000 habitants (moins pour les territoires peu peuplés et les zones de montagne). Les intercommunalités ont de nouvelles compétences obligatoires : la gestion des déchets, le tourisme, l'accueil des gens du voyage. Elles seront aussi chargées de l'eau et de l'assainissement à la place des communes à partir de 2020.

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/07/10/comment-la-reforme-territoriale-renforce-regions-et-intercommunalites\\_4678311\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/07/10/comment-la-reforme-territoriale-renforce-regions-et-intercommunalites_4678311_823448.html)

### **Observatoire de la côte aquitaine :** <http://littoral.aquitaine.fr/-Dossiers,24-.html>

Le littoral aquitain s'étend sur plus de 270 kilomètres, avec du nord au sud, 240 kilomètres de côtes sableuses (entre l'embouchure de la Gironde, au nord, à celle de l'Adour, au sud) auxquelles succèdent des côtes rocheuses (entre l'embouchure de l'Adour et la barrière pyrénéenne).

### **ODAC 33** – Orientations Départementales pour un Aménagement Commercial de la Gironde :

[http://www.gironde.fr/upload/docs/application/pdf/2012-12/odac33\\_version\\_web.pdf](http://www.gironde.fr/upload/docs/application/pdf/2012-12/odac33_version_web.pdf)

### **ONCFS** – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?page=recherche&recherche=lege+cap+ferret>

Etablissement public, gestionnaire de la réserve naturelle des prés salés d'Arès et de Lège Cap-Ferret, plus grande entité de prés salés de la région aquitaine. Cft RNN

### **ONF** – Office National des Forêts : <http://www.onf.fr/>

Autre sujet, la labellisation « Forêt d'exception », initiée par l'ONF ([http://www.onf.fr/gestion\\_durable/++oid++168d/@@display\\_media.html](http://www.onf.fr/gestion_durable/++oid++168d/@@display_media.html) <http://www.sudouest.fr/2015/05/23/le-projet-de-la-foret-d-exception-prend-racine-1929302-3246.php>)

Philippe Fougeras, garde forestier à l'Office Nationale des Forêts, est en charge de la gestion des forêts publiques situées autour du bassin d'Arcachon (environ 14 000 hectares)

### **PAC** - Porter à Connaissance :

<http://glossaire.prim.net/definition/porter-connaissance-pac>

Le terme « porter à connaissance » trouve son origine dans l'article L.121-2 du Code de l'urbanisme et est donc lié aux documents d'urbanisme que sont les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme. L'article L.121-2 précise que l'État a l'obligation de porter à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme.

### **PADD** – Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le PADD constitue la nouveauté essentielle de la loi SRU; entre le contenu du POS et celui du PLU.

C'est un document politique exprimant les objectifs et projets de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Article L123-1-3 du code de l'urbanisme : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000030365944>

PADD LCF : [http://www.vertinnov.fr/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/14358696820\\_LCF\\_PADD\\_1-4\\_LCF\\_.pdf](http://www.vertinnov.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/14358696820_LCF_PADD_1-4_LCF_.pdf)

**PALCF** – Protection et Aménagement de Lège Cap-Ferret : <http://palcf.blogspot.fr/>

**PAPI** – Programme d' Actions de Prévention contre les Inondations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-programmes-d-actions-de.24021.html>

**Parc Naturel des Landes de Gascogne** : <http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/>

La COBAN est membre du PNR des Landes de Gascogne depuis 2014.

**Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon** : <file:///Users/Didier/Downloads/livret+parc+marin.pdf>

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon a été créé par [décret le 5 juin 2014](#).

<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-bassin-d-Arcachon>

Le bassin d'Arcachon fait partie du réseau Natura 2000, directive européenne de protection des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Le Parc naturel marin sera gestionnaire de ces sites Natura 2000, majoritairement inclus dans son périmètre. Deux réserves naturelles nationales sont incluses dans le périmètre du parc naturel marin : Banc d'Arguin et Prés salés d'Arès-Lège.

Directrice : Nathalie Roth. Mail : [nathalie.roth@aires-marines.fr](mailto:nathalie.roth@aires-marines.fr)

**Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre** : [http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPT\\_A21\\_PAYS\\_BASSIN\\_ARCACHON\\_VAL\\_DE\\_LEYRE\\_Mode\\_de\\_compatibilite\\_cle5d9b1e.pdf](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PPT_A21_PAYS_BASSIN_ARCACHON_VAL_DE_LEYRE_Mode_de_compatibilite_cle5d9b1e.pdf)

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a été créé, par arrêté préfectoral du 13 décembre 2004, à l'initiative de trois structures intercommunales qui se situent autour ou à proximité du bassin d'Arcachon : la COBAS, la COBAN et la Communauté de communes du Val de l'Eyre : 17 communes, un peu plus de 110 000 habitants, sur un territoire de 1494 km<sup>2</sup> soit une densité de 73 habitants au km<sup>2</sup>

NB : Objectif pour la COBAN de se transformer en communauté d'agglomération dans les meilleurs délais, puis fusion avec la COBAS au plus tard en 2021 et fusion par la suite avec la communauté de communes du Val de l'Eyre pour former une seule communauté d'agglomération à l'échelle de l'arrondissement. Fusion prévue par le premier SDCI du territoire girondin a été approuvé une année plus tard par arrêté du Préfet de la Gironde du 27 décembre 2011 après avis de la commission départementale de coopération intercommunale.

**Pêche à pied de loisir** : <http://www.pecheapied-loisir.fr/>

**PLU**- Plan Local d'Urbanisme : <http://www.ville-lege-capferret.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-48.html>

**Le Plan local d'urbanisme (PLU)** est le principal document d'urbanisme au niveau communal. Il remplace le Plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi afférente de fin 2000.

L'extension de l'urbanisation est régie par l'article L 146-4 de code de l'urbanisme :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000022483068>

Le rapport de présentation de l'évaluation environnementale doit suivre les stipulations de l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006816577&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20110704&oldAction=rechCodeArticle>

PLU LCF : <http://www.clicmap.fr/legePLU/>

**Annulation : Dossier N° 1104102-2 Jugement du 08/07/2013, Tribunal administratif de Bordeaux** : [http://www.vertinnov.fr/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/14362791360\\_1104102.anon\\_compl.pdf](http://www.vertinnov.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/14362791360_1104102.anon_compl.pdf)

Problème : le PLU doit découler du SCOT, lui même annulé par jugement du 18/06/2015

**POS** – Plan d'Occupation des Sols

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan\\_d'occupation\\_des\\_sols](https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_d'occupation_des_sols)

Le **plan d'occupation des sols (POS)** est un **document d'urbanisme** prévu par le droit français, dont le régime a été créé par la **Loi d'orientation foncière** de 1967. Sa disparition a été prévue par la **Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains** du 13 décembre 2000, au profit des nouveaux **Plans locaux d'urbanisme** (PLU).

**La loi Alur prévoit que les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme.**

Une procédure de révision du POS peut être engagée avant le 31 décembre 2015. Dans ce cas, elle peut être menée à terme, à condition d'être achevée au plus tard trois ans après la publication de la loi Alur.

Les dispositions du POS restent alors en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU.

<http://www.territoires.gouv.fr/caducite-des-plans-d-occupation-des-sols-loi-alur>



POS LCF approuvé le 17 octobre 1994

## **PPRISM** – Plan de Prévention du Risque de Submersion Marine du Bassin d’Arcachon :

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques/L-Etat-face-aux-risques/Tous-les-plans-de-prevention-des-risques-PPR-en-Gironde/Le-plan-de-prevention-du-risque-submersion-marine-du-Bassin-d-Arcachon>

À la suite des ravages provoqués dans la nuit du 27 au 28 février 2010, par la tempête Xynthia sur le littoral atlantique français, le gouvernement a lancé un projet de plan de prévention des submersions marines et des crues rapides.  
En matière de prévention du risque par la maîtrise de l’urbanisation, le PPR permettra la mise en œuvre de règles d’urbanisme plus adaptées à la réalité du risque encouru. En effet, aujourd’hui les communes du Bassin ne prennent en compte le risque de submersion marine qu’en s’appuyant sur l’[article R111-2](#) du Code de l’urbanisme (principe de précaution) relatif à la sécurité publique.

## **PPRL** – Plan de Protection des Risques Littoraux : [http://www.siba-bassin-arcachon.fr/sites/siba/files/presentation\\_pprl\\_0.pdf](http://www.siba-bassin-arcachon.fr/sites/siba/files/presentation_pprl_0.pdf)

## **Réforme territoriale** : <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

## **REMPAR** - : REseau pour acquérir de l’expertise sur les MicroPolluants sur le bassin d’ARcachon :

<http://www.siba-bassin-arcachon.fr/les-poles-environnement-et-pluvial/le-reseau-rempar-pour-acquerir-de-lexpertise-sur-les-micropolluan>

## **REPAR** - REseau de surveillance des Pesticides sur le bassin d’ARcachon : <http://www.siba-bassin-arcachon.fr/nos-competences/le-pole-environnement/pesticides/le-reseau-de-surveillance-repar>

## **RNN** – Réserve Naturelle Nationale des prés salés : <http://www.reserve-naturelle-pres-sales.org/>

Située au Nord du Bassin d’Arcachon, la réserve naturelle des Prés salés d’Arès et de Lège est a plus grande zone de Prés salés d’Aquitaine (200 hectares). Géré par l’ONCFS ;

## **RNU** – Règlement National d’Urbanisme : [https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A8glement\\_national\\_d'urbanisme](https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A8glement_national_d'urbanisme)

Dans les villes et villages ne disposant ni d'un PLU, ni d'une [carte communale](#), ni d'un document en tenant lieu, les dispositions pour régmementer la construction, sont fixées par le **règlement national d'urbanisme**. Il s'agit d'ailleurs d'une dénomination inexacte, puisque le *Règlement national d'urbanisme* comporte depuis 1975 des dispositions légales et non plus uniquement réglementaires comme antérieurement.

## **Rural et de la pêche maritime (Code)** :

### Article L112-3 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000006581629&dateTexte=&categorieLien=cid>

Les PLU prévoyant une réduction des espaces forestiers ne peuvent être rendus publics ou approuvés qu’après avis du CNPF.

## **SAGE**– Schéma d’Aménagement et de gestion des eaux : <http://www.eaufrance.fr/agir-et-participer/planifier-et-programmer/schemas-d-amenagement-et-de>

Depuis la LEMA, loi sur l’eau de 2006, il se compose de **deux parties essentielles : le plan d’aménagement et de gestion durable et le règlement, ainsi que de documents cartographiques**. Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l’eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d’aménagement et de gestion durable de la ressource en eau. Les documents d’urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d’urbanisme et carte communale) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

[http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/fichezh-sage\\_gesteau.pdf](http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/fichezh-sage_gesteau.pdf)

## **Sauvegarde des Quinconces Saint Brice Le Coulin** : <http://quinconces.blog4ever.com/>

Le site naturel des Quinconces Saint-Brice, à cheval sur les communes d’Arès et d’Andernos, est l’une des dernières grandes coupures vertes sur le littoral du Bassin d’Arcachon. Visites guidées organisées par l’association "Sauvegarde du Site Naturel des Quinconces Saint-Brice", qui a tenu en 2015, sa 27<sup>ème</sup> assemblée générale, et qui avec 876 adhérents est une des plus grosses association environnementale du Nord Bassin.

## **SCOT** – Schéma de Cohérence Territoriale

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Sch%C3%A9ma\\_de\\_coh%C3%A9rence\\_territoriale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sch%C3%A9ma_de_coh%C3%A9rence_territoriale)

C'est un document supra communal qui définit les politiques d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de transport, d'implantation commerciale, et grands équipements pour une durée de quinze années. Il est opposable aux PLU des communes de son périmètre. Il se substitue à l'ancien Schéma Directeur d'Aménagement. Il suit les stipulations de l'article L122-4 du code de l'urbanisme :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000028810118>

Pour les communes riveraines du Bassin d'Arcachon il a été élaboré par le Sybarval, voté à « l'unanimité des 17 maires des communes de l'arrondissement » en décembre 2013, et avalisé par le préfet.

<http://www.sybarval.fr/Documents-du-SCoT-approuve.html?retour=back>

<http://www.ecocitoyensdubassinarcachon.org/pages/sybarval-scot-plu-explications.html>

Et annulé le 18 juin 2015, par le Tribunal administratif de Bordeaux :

<http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Communiques/Le-tribunal-administratif-annule-le-schema-de-coherence-territoriale-du-bassin-d-Arcachon-et-du-Val-de-l-Eyre-approuve-en-2013>

Infos Bassin : <http://www.infobassin.com/politique-economie/annulation-scot-bassin-arcachon-26-06-15.html>

Compilation d'articles Sud-Ouest :

[http://www.vertinnov.fr/fic\\_bdd/pdf\\_fr\\_fichier/14358472160\\_SO\\_Scot\\_annule.pdf](http://www.vertinnov.fr/fic_bdd/pdf_fr_fichier/14358472160_SO_Scot_annule.pdf)

## **SDAGE** – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

<http://www.eaufrance.fr/agir-et-participer/planifier-et-programmer/schemas-directeurs-d-amenagement>

Instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes.

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/milieux-aquatiques-et-biodiversite.html>

## **SDCI** – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : <http://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Breves/Projet-de-Schema-Departemental-de-Cooperation-Intercommunale-SDCI>

En application de l'article L5210-1-1 du CGCT modifié par l'article 33 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République, le préfet de la Gironde a élaboré un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui a été présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le lundi 19 octobre 2015.

Dans le cadre de la réforme territoriale, le législateur a voulu que les SDCI soient révisés en fixant un délai très contraint puisqu'ils doivent être arrêtés par le Préfet de Gironde avant le 31 mars 2016, pour une mise en œuvre avant le 31 décembre de la même année.

## **SDIS** – Service Départemental d'Incendie et de Secours :

<http://www.gironde.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Securite-et-protection-des-personnes/SDIS>

Établissement Public Local Autonome, issu de la loi du 3 mai 1996, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Sur le plan opérationnel, il est soumis à l'autorité du Préfet et du Maire dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police

## **SENTINELLES DU BASSIN** : <http://www.sentinellesdubassin.org/>

Association loi 1901, initiée par le photographe Stéphane Scotto. Sa mission est d'informer les citoyens sur les pollutions que subissent le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre et d'organiser ou de soutenir des actions de sensibilisation et de protection.

## **SEPANSO** – Société pour l'Etude, la protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest :

<http://www.sepanso.org/gironde/>

## **SHAA** – Société Historique d'Arcachon et du Pays de Buch : <http://shaa.fr/pb/>

## **SIBA** – Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) :

<http://www.siba-bassin-arcachon.fr/>

**Syndicat Mixte regroupant 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon :**

[Arcachon](#), [La Teste de Buch](#), [Gujan Mestras](#), [Le Teich](#), [Biganos](#), [Audenge](#), [Lanton](#), [Andernos-les-Bains](#), [Arès](#), [Lège-Cap Ferret](#)

Le SIBA est présidé par Michel SAMMARCELLI, Maire de Lège Cap Ferret

Ses compétences statutaires sont l'assainissement des eaux usées urbaines, les travaux maritimes : dragage des chenaux, ré ensablement des plages, dés envasement des ports, balisage des chenaux, l'hygiène et la santé publique, la promotion touristique : valorisation de l'image du Bassin d'Arcachon.

Pour l'hydraulique du bassin, voir : [http://www.siba-bassinarcachon.fr/sites/siba/files/bibliotheque/manciet\\_bruno\\_rapport\\_stage.pdf](http://www.siba-bassinarcachon.fr/sites/siba/files/bibliotheque/manciet_bruno_rapport_stage.pdf)

## **SIC** – Site d'Importance Communautaire: <http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

**SIMETHIS** : <http://www.simethis.fr/>

**Bureau d'études en Environnement, Aménagement et développement durable.**

**Guide les collectivités (Ex : LCF) dans l'élaboration d'un plan d'actions concret et pragmatique :**

- ▶ Agenda 21
- ▶ Plans d'actions pluriannuels
- ▶ Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- ▶ Projet de territoire
- ▶ Formation

**SMVM** – Schéma de mise en valeur de la mer :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-schemas-de-mise-en-valeur-de.html>

Volet littoral des SCOT

**SRCE** – Schéma de Cohérence Ecologique :

<http://www.territoires-durables.fr/SRCE>

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE) a été mis en place dans le cadre de la démarche concertée du Grenelle de l'environnement, dont un des objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la **biodiversité** : la **Trame verte et bleue** (TVB).

**SRU** – Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_relative\\_%C3%A0\\_la\\_solidarit%C3%A9\\_et\\_au\\_renouvellement\\_urbains](https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_relative_%C3%A0_la_solidarit%C3%A9_et_au_renouvellement_urbains)

Son article le plus notoire est l'article 55, qui impose aux villes de disposer d'au moins 20 %, porté à 25 % par la **loi ALUR** (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) de **logements sociaux**.

<http://www.territoires.gouv.fr/renforcement-de-la-loi-sru>

**SYBARVAL** – Syndicat du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre : <http://www.sybarval.fr/>

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a été créé, par arrêté préfectoral du 13 décembre 2004, à l'initiative de trois structures intercommunales qui se situent autour ou à proximité du bassin d'Arcachon : la COBAS, la COBAN et la Communauté de communes du Val de l'Eyre.

Le SYBARVAL est un Syndicat Mixte qui a été créé par arrêté préfectoral du 31.12.2005 et rassemble les territoires de ces trois intercommunalités, lesquelles lui ont transféré la compétence SCOT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

C'est donc un ensemble de 17 communes comportant 140.000 habitants permanents répartis sur 1500 km<sup>2</sup> qui constitue le SYBARVAL.

**Trait de côte** : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-gestion.html>

Trait de côte de référence : Matérialisé par la limite haut de plage / pied de dune de 2014. Recul : Cf. GEO-transfert

Risque= Croisement entre l'évolution du trait de côte (aléa), et les enjeux du territoire.

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/12004\\_Strat%C3%A9gie-gestion-trait-de-cote-2012\\_V6\\_29-02-12\\_light.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/12004_Strat%C3%A9gie-gestion-trait-de-cote-2012_V6_29-02-12_light.pdf)

<http://www.littoral-aquitain.fr/gestion-bande-cotiere>

**Tribunal administratif de Bordeaux** : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr/>

Service documentation :  
9 rue Tastet - CS 24190 - 33063 BORDEAUX Cedex  
Tél : 05.56.99.38.25 Fax : 05.56.24.39.03  
greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

**TVB** – Trame Verte et Bleue :

<http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/qu-est-ce-que-trame-verte-bleue>

La Trame verte & bleue constitue ainsi l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'une démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique

## UH – Loi Urbanisme et Habitat :

<http://www.adcf.org/files/THEME-Habitat-et-logement/note-urb-habt.pdf>

Loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. Elle vise la simplification et l'assouplissement de certaines dispositions d'urbanisme issues de la loi SRU.

## UICN – Union Internationale pour la Conservation de la Nature : <http://www.uicn.fr/>

Créé en 1992, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France.

## URBANISME (Code) : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Code\\_de\\_l%27urbanisme\\_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_l%27urbanisme_(France))

Le **Code de l'urbanisme et de l'habitation**, regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives au **droit de l'urbanisme**.

Le Chapitre II du projet de loi **Grenelle II** modifie et complète le code de l'urbanisme, pour une meilleure prise en compte de l'environnement<sup>1</sup>, en précisant certains objectifs de la planification.

Les SCOT, pour mieux intégrer le développement commercial, les transports et de l'habitat dans l'urbanisme prendront les objectifs.

Le PLU intègre ces mêmes objectifs aux échelles intercommunales.

Article L121-10 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000028810355>

Les Scot et les PLU doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Le rapport suit les modalités de l' Article R 123-2-1 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006816577&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20110704&oldAction=rechCodeArticle>

Articles [L.146-1](#) à [L.146-9](#) : Loi Littoral

## VERT BASSIN : <http://www.vertbassin.com/>

## VIVE LA FORÊT : <http://vivelaforet.org/>

Association qui mène de nombreuses actions de la Pointe de Grace au Cap-Ferret pour protéger l'environnement des communes littorales girondines et faire respecter le Code de l'urbanisme et les lois d'aménagements et de protection de la nature, telles la loi littoral ou la loi paysage.

## Wharf de la Salie : <http://www.siba-bassin-arcachon.fr/nos-competences/assainissement-v2-yohan/assainissement-collectif-v2/le-siba-une-histoire-au-service>

## ZICO – Zone Importante pour la Conservation des oiseaux :

<http://gesip.espaces-naturels.fr/fiche/zones-importantes-pour-la-conservation-des-oiseaux-zico>

## ZNIEFF – Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique :

<http://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

## ZPPAUP – Zone de Protection du Patrimoine Architecte et Urbain :

<http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr/la-zppaup-decryptee-par-denis-berthelot-a628.html>

Voir AVAP

## Zonage PLU (Principes) :

[http://www.bordeaux-metropole.fr/sites/default/files/PDF/services\\_proximite/assainissement/enquete\\_publicque\\_2011/2\\_ANNEXES/ANNEXE7/Principes-zonage-PLU.pdf](http://www.bordeaux-metropole.fr/sites/default/files/PDF/services_proximite/assainissement/enquete_publicque_2011/2_ANNEXES/ANNEXE7/Principes-zonage-PLU.pdf)

Zone 2AU : Voir Loi Alur.

### **Zone humide :**

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

La France s'est engagée à préserver les zones humides sur son territoire, notamment à travers la signature de **la convention internationale de Ramsar**. Le traité a été négocié dans les années 1960 par différents pays et organisations non gouvernementales préoccupés par la perte et la dégradation croissantes des habitats en zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Adopté dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, il est entré en vigueur en 1975.

<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/milieux-aquatiques-et-biodiversite/les-zones-humides.html>

**Zostères** : <http://archimer.ifremer.fr/doc/00054/16507/14018.pdf>

**ZPS** – Zones de Protection Spéciales : <http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

**ZSC** – Zones Spéciales de Conservation : <http://inpn.mnhn.fr/programme/natura2000/presentation/objectifs>

DB 2015-353